

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).



COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023

DELIBERATION N°01

(1.1 : Marchés Publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de travaux pour la construction du Valoparc de Janzé - Attribution

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

Dans le cadre de la construction du Valoparc de JANZE, le syndicat a lancé une consultation pour la réalisation des travaux. Le syndicat est accompagné des maîtres d'œuvre - INOVADIA et FABER. (Marché attribué par délibération n°9 du bureau syndical en date du 30 juin 2021 pour un montant de 76 700 € H.T)

PUBLICITE :

Procédure : Marché de travaux lancé selon la procédure adaptée

Avis d'appel public paru en date du : 27/05/2023 (Mégalis et site internet).

La date limite de réception des offres a été fixée au Lundi 26 Juin 2023 à 17h.

Montant estimé du marché : 1 957 000 € HT

Le marché a été alloti. Les lots sont décomposés de la manière suivante :

- LOT N°01 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (à la charge du BET INOVADIA)
- LOT N°02 : GENIE CIVIL (à la charge du BET INOVADIA)
- LOT N°03 : ESPACES VERTS ET CLOTURES (à la charge du BET INOVADIA)
- LOT N°04 : GROS OEUVRE
- LOT N°05 : RAVALEMENT
- LOT N°06 : CHARPENTE BOIS
- LOT N°07A : ETANCHEITE
- LOT N°07B : COUVERTURE METALLIQUE / BARDAGE
- LOT N°08 : SERRURERIE / MENUISERIES EXTERIEURES ALU
- LOT N°09 : MENUISERIES INTERIEURES
- LOT N°10 : CLOISONS SECHES / ISOLATION
- LOT N°11 : FAUX-PLAFONDS
- LOT N°12 : CARRELAGE / FAIENCE
- LOT N°13 : PEINTURE
- LOT N°14 : NETTOYAGE
- LOT N°15 : ELECTRICITE (à la charge du BET HAY)
- LOT N°16 : PLOMBERIE / VENTILATION (à la charge du BET HAY)

Par ailleurs, la durée des travaux est estimée à 9 mois et le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ANALYSE DES OFFRES :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critères de jugement des offres :

Critère de jugement des offres	Pondération
Prix des prestations	60
Valeur technique au regard des éléments détaillés dans le mémoire	40

La Commission MAPA s'est réunie le 5 Juillet 2023 à 17h30 afin de se prononcer sur le choix des candidats.

47 offres ont été réceptionnées :

Lot 1 :

EUROVIA BRETAGNE, GIBOIRE, PIGEON TP, GENDROT TP, SURCIN TRAVAUX PUBLICS, SAUVAGER TP, COLAS FRANCE,

Lot 2 :

COLAS FRANCE, ENTREPRISE CHANSON, BARTHELEMY, JOUSSELIN CONSTRUCTION, ENTREPRISE PIERRE BAUMARD,

Lot 3 :

ALBA CLO, CLOTURES CONCEPT, ALTHEA NOVA, SERRAND PAYSAGISTE, IDVERDE,

Lot 4 :

SARL ART-BATI, ENTREPRISE CHANSON, BM TEXIER, PLANCHAIS, JOUSSELIN CONSTRUCTION, ENTREPRISE PIERRE BAUMARD,

Lot 5 :

BLANDIN FACADES,

Lot 6 :

COURCELLE,

Lot 7a :

ETANCHEITE DE TOITURE ET TERRA, CRUARD COUVERTURE, FROGER ETANCHEITE,

Lot 7b :

CRUARD COUVERTURE,

Lot 8 :

SER AL FER,

Lot 10 :

SIMEBAT, SARL BREL LOUIS,

Lot 11 :

SIMEBAT, SARL BREL LOUIS,

Lot 12 :

SARL BREL LOUIS, ENTREPRISE JANVIER, LEBLOIS SAINT-JAMES, MARIOTTE, BARBOT CARRELAGE, AUDRAN TUAL REHABILITATION, AUBERT LOUIS,

Lot 13 :

THEARD PEINTURE, GERAULT SAS, AUDRAN TUAL REHABILITATION, AUBERT LOUIS, BRETAGNE ECO PEINTURE,

Lot 15 :

INSTALLATION CABLAGE ELECTRIQUE,

Lot 16 :

AIR V.

Aucune offre n'ayant été déposée pour les lots 9 et 14, ceux-ci sont déclarés infructueux.

La commission des marchés à procédure adaptée, réunie le 5 Juillet 2023, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables à l'exception des offres suivantes :

- Lot 4 : Planchais,
- Lot 7a : Etanchéité de toiture terrasse
- Lot 13 : Bretagne déco peinture

En amont de la remise des offres, des séries de questions ont été posées par les candidats. Dans le cadre de l'analyse des offres, des compléments d'information ont été demandés aux candidats.

La commission réunie le Mercredi 5 JUILLET 2023 a analysé les offres des candidats. En cohérence avec les critères définis dans le règlement de consultation et après analyse de l'ensemble des offres, la CMAPA décide de retenir les entreprises suivantes dans le cadre du marché de travaux de construction du Valoparc de Janzé comme suit :

Lot 1 : Voirie et réseaux divers (à la charge du BET INOVADIA)

NOTATION Offre de base	EUROVIA BRETAGNE	GIBOIRE	PIGEON TP	GENDROT TP	SURCIN TP	SAUVAGER TP	COLAS FRANCE
VALEUR FINANCIERE (60)	48.54	55.90	55.94	60.00	52.18	45.12	57.37
VALEUR TECHNIQUE (60)	38.00	37.00	40.00	22.00	35.00	38.00	40.00
NOTE GLOBALE (100)	86.54	92.90	95.94	82.00	87.18	83.12	97.37
CLASSEMENT	5	3	2	7	4	6	1

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de base de la Société COLAS FRANCE pour le lot 1-Voirie et réseaux divers, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 2 : Génie Civil (à la charge du BET INOVADIA)

NOTATION	COLAS FRANCE	ENT CHANSON	BARTHELEMY	JOUSSELIN CONSTRUCTION	ENT PIERRE BAUMARD
VALEUR FINANCIERE (60)	30.74	51.99	60.00	55.27	37.59
VALEUR TECHNIQUE (40)	39.00	32.00	39.00	38.00	34.00
NOTE GLOBALE (100)	69.74	83.99	99.00	93.27	71.59
CLASSEMENT	5	3	1	2	4

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BARTHELEMY pour le lot 2-Génie civil, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 3 : Espaces verts et clôtures (à la charge du BET INOVADIA)

NOTATION	ALBA CLOS	CLOTURES CONCEPT	ALTHEA NOVA	SERRAND PAYSAGISTE	ID VERDE
VALEUR FINANCIERE (60)	53.68	31.98	60.00	50.89	53.11
VALEUR TECHNIQUE (40)	28.00	30.00	38.00	34.00	40.00
NOTE GLOBALE (100)	81.68	61.98	98.00	84.89	93.11
CLASSEMENT	4	5	1	3	2

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société ALTHEA NOVA pour le lot 3- Espaces verts et clôtures, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 4 : Gros œuvre

NOTATION	SARL ART-BATI	ENT CHANSON	BM TEXIER	JOUSSELIN CONSTRUCTION	ENT PIERRE BAUMARD
VALEUR FINANCIERE (60)	48.34	50.18	60.00	37.64	56.44
VALEUR TECHNIQUE (40)	37.00	34.00	40.00	28.00	25.50
NOTE GLOBALE (100)	85.34	84.18	100.00	65.84	81.94
CLASSEMENT	2	3	1	5	4

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BM TEXIER pour le lot 4-Gros œuvre, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 5 : Ravalement

NOTATION	BLANDIN FACADES
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	29.00
NOTE GLOBALE (100)	89.00

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BLANDIN Façades pour le lot 5-Ravalement, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot 6 : Charpente bois

NOTATION	COURCELLE
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	24.00
NOTE GLOBALE (100)	84.00

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société COURCELLE pour le lot 6-Charpente bois, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot 7A : Etanchéité

NOTATION	CRUARD COUVERTURE	FROGER ETANCHEITE
VALEUR FINANCIERE (60)	36.42	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	26.50	29.00
NOTE GLOBALE (100)	62.92	89.00
CLASSEMENT	2	1

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société Froger Etanchéité pour le lot 7A- Etanchéité-couverture métallique-bardage, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 7B : Couverture métallique et bardage

NOTATION	CRUARD COUVERTURE
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	26.50
NOTE GLOBALE (100)	<u>86.50</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de déclarer sans suite le lot 7B- Couverture métallique et bardage pour cause d'infructuosité : offre jugée inacceptable car largement supérieure au montant estimé.

Lot 8 : Serrurerie – Menuiseries extérieures alu

NOTATION	SER AL FER
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	20.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>80.00</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société SER AL FER pour le lot 8-Serrurerie – menuiseries extérieures alu, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 10 : Cloisons sèches - Isolation

NOTATION	SIMEBAT	SARL BREL LOUIS
VALEUR FINANCIERE (60)	59.34	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	24.50	27.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>83.84</u>	<u>87.00</u>
CLASSEMENT	<u>2</u>	<u>1</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BREL LOUIS pour le lot 10-Cloisons sèches et isolation, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 11 : Faux Plafonds

NOTATION	SIMEBAT	SARL BREL LOUIS
VALEUR FINANCIERE (60)	49.62	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	24.50	27.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>74.12</u>	<u>87.00</u>
CLASSEMENT	<u>2</u>	<u>1</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BREL LOUIS pour le lot 11-Faux plafonds, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 12 : Carrelage - Faïence

NOTATION	SARL BREL LOUIS	ENT JANVIER	LEBLOIS SAINT-JAMES	MARIOTTE	BARBOT CARRELAGE	AUDRAN TUAL REHABILITATION	AUBERT LOUIS
VALEUR FINANCIERE (60)	43.02	44.56	52.93	45.19	60.00	49.43	47.23
VALEUR TECHNIQUE (40)	31.00	28.50	15.00	26.00	31.00	21.50	31.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>74.02</u>	<u>73.06</u>	<u>67.93</u>	<u>71.19</u>	<u>91.00</u>	<u>70.93</u>	<u>78.23</u>
CLASSEMENT	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>5</u>	<u>1</u>	<u>6</u>	<u>2</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société BARBOT CARRELAGE pour le lot 12-Carrelage Faïence, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 13 : Peinture

NOTATION	THEARD PEINTURE	GERAULT SAS	AUDRAN TUAL REHABILITATION	AUBERT LOUIS
VALEUR FINANCIERE (60)	42.18	60.00	57.22	57.90
VALEUR TECHNIQUE (40)	25.50	31.50	21.50	33.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>67.68</u>	<u>91.50</u>	<u>78.72</u>	<u>90.90</u>
CLASSEMENT	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>2</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société GERAULT SAS pour le lot 13-Peinture, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 15 : Electricité (à la charge du BET HAY)

NOTATION	INSTALLATION CABLAGE ELECTRIQUE
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	27.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>87.00</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société Installation câblage électrique pour le lot 15-Electricité, offre techniquement et financièrement adaptée.

Lot 16 : Plomberie- Ventilation (à la charge du BET HAY)

NOTATION	AIR V
VALEUR FINANCIERE (60)	60.00
VALEUR TECHNIQUE (40)	40.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>100.00</u>

Au vu du rapport d'analyse, la Commission MAPA décide de retenir l'offre de la Société AIR V pour le lot 16-Plomberie-ventilation, offre techniquement et financièrement adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DES MARCHES AVEC LES CANDIDATS RETENUS PAR LA CMAPA.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - **COLAS FRANCE pour le lot 1- Voiries et réseaux divers, pour un montant estimé à 745 977.60 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **BARTHELEMY SASU pour le lot 2- Génie civile, pour un montant estimé à 169 055 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **SARL ALTHEA NOVA pour le lot 3- Espaces verts et clôtures, pour un montant estimé à 74 478 H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **BM TEXIER pour le lot 4- Gros œuvre, pour un montant estimé à 135 410.52 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **BLANDIN FACADES pour le lot 5- Ravalement, pour un montant estimé à 18 476.64 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **COURCELLE pour le lot 6- Charpente bois, pour un montant estimé à 96 543.14 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **FROGER ETANCHEITE pour le lot 7A- Etanchéité, pour un montant estimé à 55 700 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **SER AL FER pour le lot 8- Serrurerie – Menuiseries extérieures alu, pour un montant estimé à 65 066 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **SARL BREL LOUIS pour le lot 10- Cloisons sèches - Isolation, pour un montant estimé à 19 400.58 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **SARL BREL LOUIS pour le lot 11- Faux plafonds, pour un montant estimé à 3 507.44 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **BARBOT CARRELAGE pour le lot 12- Carrelage - Faïence, pour un montant estimé à 11 014.72 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **GERAULT SAS pour le lot 13- Peinture, pour un montant estimé à 7 654.11 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**
 - **ICE pour le lot 15- Electricité, pour un montant estimé à 106 047.57 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement,**
 - **AIR V pour le lot 16- Plomberie ventilation, pour un montant estimé à 32 288.34 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement,**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STÉPHAN

smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).

COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2023

DELIBERATION n°02 - CS 2023

(3.1 Acquisition)

OBJET : DECHETERIES : Echange de terrain avec la commune de La Guerche de Bretagne dans le cadre de la création du Valoparc

M. Mickaël LEFEUVRE en charge des déchèteries expose :

Dans le cadre de la création du Valoparc de la Guerche de Bretagne, un échange parcellaire est intervenu entre le syndicat et la commune de la Guerche afin de décaler l'entrée du site et de permettre l'extension future d'une entreprise voisine. Il a été convenu que cet échange serait réalisé gratuitement et qu'il serait finalisé lorsque les limites de propriété seraient définitivement actées.

Le cabinet DECAMPS, géomètre, a finalisé le bornage début février 2023, à savoir :

⇒ Le SMICTOM cède à la ville de La Guerche-de-Bretagne les parcelles suivantes :

BA 204 = 0 a 97 ca

BA 205 = 0 a 69 ca

BA 203 = 6 a 48 ca

Soit un total de 8 a 14 ca.

⇒ La ville de La Guerche-de-Bretagne cède au SIMCTOM les parcelles suivantes :

BA 72 = 13 a 20 ca

BA206 = 4 ca BA208= 27 ca

Soit un total de 13 a 51 ca.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER L'ECHANGE PARCELLAIRE AVEC LA COMMUNE DE LA GUERCHE DE BRETAGNE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- d'approuver l'échange de terrain avec la commune de La Guerche de Bretagne tel que présenté,
- de charger le Président, ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN.

smictom
COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUBOURG) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony PAPIILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).



COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023

DELIBERATION N°3

(5.7: Intercommunalité)

OBJET : TRAITEMENT : S3T'EC - Modification des statuts

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM du Pays de Fougères au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;

Vu les délibérations favorables des membres du SMICTOM Sud Est 35 au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Au 1^{er} janvier 2023, la compétence « traitement des déchets » est totalement transférée au syndicat mixte ouvert de traitement-S3T'EC, qui reprend à cette date en complément le traitement des déchets ménagers issus des déchèteries jusqu'alors piloté par les SMICTOM adhérents. (cf délibération n°8 du comité syndical du 8 Novembre 2022)

La reprise de la compétence « traitement des déchets » pleine et entière par S3T'EC, a nécessité une mise à jour des statuts du SMICTOM Sud Est 35 et de S3T'EC.

La modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 a été actée par délibération n°1 du Comité syndical en date du 6 Décembre 2022.

La modification des statuts d'S3T'EC réalisée en parallèle n'a quant à elle, pas fait l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante du SMICTOM Sud Est 35.

Par conséquent, il convient d'acter la mise à jour des statuts d'S3T'EC portant sur l'article 4-Compétences.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS DES STATUTS DE S3TEC.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider la modification des statuts du S3T'EC,**
- **De charger le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 51
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 54
Nombre de voix pour : 54
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN




**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNault (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).





COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023

DELIBERATION N°4

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés – Avenant n°8 à intervenir

M. Patrick ROBERT, Vice-président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 21 Mai 2016 décidant d'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire et la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire pour une durée de 7 ans, soit du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2023 à la Société SUEZ RV OUEST ;

Considérant le marché signé avec la Société SUEZ RV OUEST pour un montant estimé à 23 350 053,10 H.T sur 7 ans ;

Considérant que le marché signé prévoyait le passage à une collecte tous les quinze jours pour les ordures ménagères collectées en porte à porte à compter du 1er Janvier 2022 ;

Dans le cadre de cette modification de fréquence de collecte, il n'était pas prévu de maintenir une collecte deux fois par semaine pour certains usagers et une collecte en C1 pour le flux CS des logements collectifs. Le Comité syndical dans sa séance du 7 Décembre 2021, a validé la signature d'un avenant intégrant les points maintenus en C1 : avenant signé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30/06/2022.

Au vu du bilan de fonctionnement des 6 premiers mois, les parties avaient convenu d'un complément de rémunération mensuelle à hauteur de 11 928 € H.T jusqu'au 31 décembre 2022. (Délibération n°3 du comité syndical du 28.09.22) Les parties devaient se revoir en début d'année 2023 afin de voir l'impact de la mise en place des ECT sur les surfréquences.

Les parties se sont rencontrées et au vu de l'impact lié aux ECT et des optimisations de circuits possible, la proposition sur le sujet des surfréquences est une rémunération mensuelle à hauteur de 8 251 €HT.

Par ailleurs, le SMICTOM Sud Est 35 a demandé à l'entreprise SUEZ de travailler sur les optimisations possibles dans le cadre du marché en cours. Il en est ressorti une possibilité d'optimiser techniquement et financièrement la prestation des collectes BAV OMr en ne les obligeant plus à collecter une fois par semaine mais tous les 15 jours. Etant entendu que l'obligation de collecter avant que la borne soit pleine reste la règle. Cette optimisation vaut pour les bornes qui jusqu'ici étaient collectées toutes les semaines mais présentant un taux de remplissage relativement faible. Cette proposition amène un coût ramené à 82.5€/T au lieu de 89.41€/T HT. Cette optimisation pourrait représenter pour la collectivité un gain de 28 400€/an.

En complément, les parties avaient convenu d'appliquer la moins-value prévue au marché dans le cas des basculements des foyers de porte à porte à BAV. Le déploiement étant plus important que prévu au marché pour l'année 2022, il est proposé d'intégrer le montant de la moins-value à l'avenant pour un montant de 4 930,87 €HT.

L'avenant représente une plus-value d'environ 42 561 €HT, soit 0,18% du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SUEZ RV OUEST.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°8 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°8 à intervenir avec la Société SUEZ RV OUEST dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID : 035-253500953-20230705-CS04_JUIL2023-DE



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).





COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023

DELIBERATION N°5

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de fourniture des bornes enterrées – Avenant n°1 à intervenir

M. Patrick ROBERT, Vice-président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu la délibération n°1 du Comité syndical du 23 juin 2020 décidant d'attribuer le marché pour la fourniture de bornes d'apports volontaires semi-enterrées et de systèmes d'accès à la Société SULO (lot 2- colonnes enterrées) ;

Vu le marché signé avec la Société SULO pour un montant estimé à 1 242 886 € H.T pour environ 250 unités sur 4 ans ;

Vu l'augmentation de l'acier, de l'énergie et du carburant dans le contexte mondial particulier, la société SULO a sollicité la collectivité pour un avenant car contrainte de répercuter cette fluctuation sur les prix du marché, malgré une formule de révision existante mais non suffisante.

Cette augmentation a été notamment effective sur une commande réalisée fin 2022.

Depuis, la société SULO propose un nouveau modèle de BAV qui permet à un retour approximatif aux prix du marché.

Au vu de la situation, les parties se sont mises d'accord sur un avenant intégrant ces changements. L'avenant représente une plus-value de 8 198,50€ HT, soit un impact des avenants représentant 0.66% du montant du marché ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE SULO.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant n°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à intervenir avec la Société SULO dans le cadre du marché de fourniture des bornes enterrées-Lot 2, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 50
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 53
Nombre de voix pour : 53
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOÛ (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony PAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).

**COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023****DELIBERATION N°6**

(3.1 Acquisitions)

OBJET : COLLECTE : Préparation du prochain marché de collecte – Acquisition d'une base de collecte

M. Patrick ROBERT, Vice-président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Le SMICTOM Sud Est 35 a demandé à une AMO de définir les actions à mettre en place pour rendre attractif l'appel d'offre lancé pour le marché de collecte des déchets ménagers. Le SMICTOM Sud Est 35 a également réalisé une phase de sourcing avec la rencontre de sept opérateurs susceptibles de pouvoir répondre à ce type d'appel d'offres. Un certain nombre de préconisations ont été notées pendant cette phase de préparation et notamment l'importance de pouvoir proposer la mise à disposition d'une base de collecte dans le cadre de ce marché.

Vu la délibération N°4 du Comité Syndical du 9 Mai 2023 définissant le cadre du futur marché de collecte ;

Vu les préconisations de l'AMO en charge du diagnostic et de la préparation de l'appel d'offre pour la collecte des déchets ménagers du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu les études menées pour rechercher différentes solutions travaillées afin de pouvoir mettre à disposition des opérateurs une base de collecte présentées en instance ;

Vu qu'actuellement le prestataire de collecte est locataire d'une base, des échanges ont été engagés avec le propriétaire afin d'étudier la possibilité d'acquisition de la base de collecte actuelle.

Vu les estimatifs des Domaines ainsi que du Service Développement Economique de VITRE COMMUNAUTE ;

Deux possibilités s'offrent au syndicat :

- Soit l'intégration d'une base de collecte au centre de transfert (ancien centre de tri de Vitré) : approche estimative des travaux évaluée à 900 k€ H.T,
- Soit l'acquisition de la base de collecte actuellement utilisée par le prestataire : offre d'achat proposée à hauteur de 970 k€ H.T.

Vu les travaux que nécessiteraient l'intégration d'une base de collecte sur le centre de transfert actuel, Vu l'opportunité d'acquérir un site construit pour être une base de collecte, et actuellement fonctionnel,

Vu les projets menés par S3TEC au centre de transfert en matière de traitement des déchets, Le Bureau syndical propose de procéder à l'acquisition de la base de collecte actuelle, et de la mettre à disposition du prestataire de collecte dans le cadre du marché actuel et celui à venir via une convention de mise à disposition.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PROPOSITION DU BUREAU.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'acquérir la base de collecte actuellement utilisée par le prestataire auprès de la Société BLEU VITRE (BLEU MERCURE) et située 7 Rue Alessandro Volta à Vitré,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches liées à l'acquisition du bien ainsi que sa mise à disposition,**
- **Autorise le Président, ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition et mise à disposition.**

Présents : 47
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 50
Nombre de voix pour : 50
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour-extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN

smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony PAPIILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).



COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023

DELIBERATION N°7

(7.1 Décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : M57 – adoption du règlement budgétaire et financier et modalité d'amortissement

M. Claude CAILLEAU, Vice-président en charge des affaires générales, expose :

Par délibération n° 4 du 5 Juillet 2022, le SMICTOM Sud Est 35 a fait le choix de passer à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour mémoire, cette norme sera applicable obligatoirement à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement (en annexe) doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels
- Les modalités d'information du Comité syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

Ce règlement est aussi l'occasion de préciser, en l'adaptant au contexte du SMICTOM Sud Est 35 et à son logiciel de gestion financière :

- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 implique aussi de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la délibération n°8 du 17 Mars 2018. (cf Annexe)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est proposé de voter une nouvelle délibération afin de mettre à jour les modalités d'amortissement des immobilisations des budgets disposant d'un inventaire comptable.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, le tableau des durées issu de la délibération n°8 du 17 Mars 2018 ne fait pas l'objet de modification majeure.

Les durées d'amortissement applicables sont définies dans l'annexe jointe.

Tous les biens dont le montant est inférieur à 600 € TTC, considérés de faible valeur, sont amortis sur une durée d'un an au prorata temporis.

Les subventions reçues suivent la durée d'amortissement du bien auxquelles elles se rattachent.

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1er janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la collectivité. **Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective.**

Pour les immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, le prorata temporis sera appliqué à compter de la date de mise en service. Cette dérogation concernera principalement l'acquisition de bacs, d'abri-bacs, de bornes d'apport volontaire et système d'accès, de petit matériel...

Il est précisé par ailleurs que les immobilisations en cours, seront intégrées dans l'actif à leur mise en service, leur mise en service étant actée à réception du dernier décompte général définitif.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER AINSI QUE SUR LES MODALITES D'AMORTISSEMENT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le règlement budgétaire et financier ainsi que les modalités d'amortissement tels que présentés,**
- **De charger le Président, ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 46
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 49
Nombre de voix pour : 49
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECOYTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).

**COMITÉ SYNDICAL 05 JUILLET 2023****DELIBERATION N°8**
(7.1 Décisions budgétaires)**OBJET : COMMUNICATION : Accompagnement des scolaires – Fixation des conditions d'accompagnement à compter de la rentrée 2023**

M. Le Président, expose :

Depuis 2010, le SMICTOM participe à l'accompagnement pour la sensibilisation du public scolaire par le biais de visites des usines de traitement des déchets. Un soutien financier pour le transport jusqu'à Vitré était appliqué comme suit :

- Le territoire est réparti en deux zones :
 - o Zone 1 : communes situées à moins de 20 km,
 - o Zone 2 : communes situées à 20 km et plus
- Le coût du transport est pris en charge par le syndicat sur la base d'un reste à charge pour l'établissement de 30 € par déplacement ceci dans la limite d'un montant de transport plafonné selon les zones :
 - o Zone 1 : montant maximum du transport pris en compte = 100 €
 - o Zone 2 : montant maximum du transport pris en compte = 200 €

En 2023, le contexte a quelque peu évolué :

- Le coût de transport augmente pour les écoles,
- Le centre de tri se trouve délocalisé au Rheu et plus éloigné des communes (entre 24 et 71km contre 4 à 50km auparavant),
- Le centre de tri et le CVED sont désormais séparés géographiquement et situés à 50min de distance,
- Le CVED ne dispose pas d'animateur pour assurer les visites,
- Les communes éloignées se trouvent pénalisées : pour elles, le temps de transport est supérieur à une heure et les frais de transport peuvent être plus importants.

Par ailleurs, le syndicat n'assure pas d'animations scolaires dans les écoles.

Pour ces motifs, le SMICTOM a souhaité revoir le programme d'accompagnement proposé aux scolaires ainsi que la participation financière au transport vers les sites de traitement afin de développer les visites et ainsi de sensibiliser le jeune public au tri :

- Il est proposé un accompagnement technique via :
 - o La fourniture de kit de sensibilisation pour étudier la thématique déchets,
 - o La fourniture de matériel pour animer des ateliers et gérer les déchets sur l'établissement,
 - o La visite du centre de tri.
- Il est proposé de poursuivre financièrement l'accompagnement des écoles via le versement d'une participation aux coûts de transport engagés par les écoles pour se rendre au centre de tri de Paprec situé au Rheu sur la base d'un reste à charge de 90 € TTC par déplacement pour l'école, et un plafonnement du montant de la prise en charge par la Collectivité à hauteur de 250 € TTC. Si le montant facturé par le transporteur est supérieur à 340 € TTC, la différence reste à la charge de la structure éducative.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CES PROPOSITIONS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter les propositions proposées pour l'accompagnement des scolaires à compter de la rentrée 2023,**
 - **De fixer le montant des participations aux frais de transport engagés par les écoles comme suit :**
 - o **Versement d'une participation par déplacement sur la base :**
 - **d'un reste à charge pour l'école à hauteur de 90 € TTC,**
 - **d'un plafonnement du montant pris en charge par le SMICTOM Sud Est 35 à hauteur de 250 € TTC.**
- Le versement de la participation sera effectué sur présentation d'une copie de la facture du transporteur acquittée.**
- **De charger le Président, ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 44
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Affiché le

ID : 035-253500953-20230705-CS08_JUIL2023-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROÛCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).

COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2023

DELIBERATION n°9 - CS 2023

(1.4 Autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIES : Collecte des huiles minérales en déchèterie- contrat à intervenir avec l'éco-organisme

M. Mickaël LEFEUVRE en charge des déchèteries expose :

La récente loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGECE) a introduit un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1^{er} Janvier 2022.

C'est dans ce contexte que le Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL) a pris l'initiative de lancer le projet de création d'un éco-organisme avec la participation des entreprises volontaires. Cet éco-organisme a pour vocation d'endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées.

Le nouvel Eco-organisme dénommé CYCLEVIA a été créé le 1^{er} octobre 2021 et a obtenu le 24 février 2022 son agrément pour une durée de 6 ans, devenant ainsi l'unique éco-organisme de la filière. Il s'agit d'une REP financière. CYCLEVIA rétribue financièrement l'opérateur de collecte.

Le Syndicat de son côté, détenteur de déchets contractualise avec un opérateur privé pour les opérations de collecte. Un soutien financier est prévu par point de collecte en fonction du tonnage annuel généré.

Considérant que la mise en place du recyclage constitue un enjeu essentiel, il est proposé de conclure une convention avec l'éco-organisme CYCLEVIA.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CYCLEVIA.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider la convention à intervenir avec CYCLEVIA pour la prise en charge des huiles usagées,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 43
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 05 Juillet 2023
Date convocation : 19 Juin 2023**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 19 Juin 2023, s'est réuni à la salle St Hippolyte à ETRELLES, le Mercredi 05 Juillet deux mille vingt-trois à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	51
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	3

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danièle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAULTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Anthony OPAPILLON* (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – Mme Isabelle DUSSOUS, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE) – Mme Thérèse MONNET (EANCE) – Mme Marie-Claude RITAINE (PRINCE) – M. Jacques BIDAUX (RANNEE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Anthony PAPIILLON (SERVON SUR VILAINE) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) donne pouvoir à M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).

Arrivée en cours de séance : Mme Véronique PELEY* (CORNILLE) – Mme Véronique BREMOND* (MARTIGNE FERCHAUD).

Départ en cours de séance : Mme Jocelyne GAUTIER* (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Jean-Yves PAIN* (MARPIRE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE*, Mme Marie-Cécile TARRIOL* (VITRE) – M. Gilles THOMAS* (DOMAGNE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-François HEROGUER (CHAMPEAUX) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE* (VITRE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – Mme Séverine DOREAU (BRIELLES) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Jeanine RENAULT (FORGES LA FORET) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS, M. Mickaël DUFRENE (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE FERCHAUD) – M. Joël CAILLIERE (MONDEVERT) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Corinne TABURET, Mme Hélène GASTEL (MOULINS) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Melaine MORIN, M. Gabriel PIROT (SERVON SUR VILAINE) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – (M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES).

COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2023

DELIBERATION n°10 - CS 2023

(1.4 Autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIES : Collecte des huiles usagées en déchèterie – convention à intervenir avec le prestataire

M. Mickaël LEFEUVRE en charge des déchèteries expose :

Dans le cadre de la mise en place de la REP huiles minérales, il convient désormais de conventionner avec un prestataire agréé par CYCLEVIA.

Le prestataire Chimirec basé à Javené collectant actuellement ces déchets présente les garanties nécessaires à la réalisation de cette prestation.

Il est donc proposé de conventionner avec cette entreprise sur une période d'un an.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE CHIMIREC POUR LA COLLECTE DES HUILES USAGEES.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'instaurer entre le SMICTOM SE 35 et la Société CHIMIREC (prestataire agréé par CYCLEVIA) une convention définissant les conditions de partenariat pour une durée de 1 an,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 43
Pouvoir : 3
Nombre de votants : 46
Nombre de voix pour : 46
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN,
 smictom